



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation de la cardiologie en France et en Sarthe

Question écrite n° 11988

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation de la cardiologie dans le pays et en Sarthe et sur les difficultés persistantes que connaît cette spécialité, nécessaire à la bonne prise en charge des pathologies du cœur. Les cardiologues s'inquiètent d'une diminution unilatérale de la cotation des actes (échographies, coronarographies) et d'une possible surtaxation du secteur 2, alors que les charges ont augmenté avec l'inflation. La Sarthe compte seulement 11 cardiologues (dont 4 retraités actifs) et le recrutement est très difficile. Ces mesures peuvent avoir pour effet d'aggraver les difficultés de recrutement et de fragiliser la filière, notamment au titre de l'urgence cardiologique (infarctus, mort subite). Les cardiologues libéraux assument une part majeure des consultations en Sarthe (de deux tiers à trois quarts), ainsi que des gardes 24 h/24. Les représentants de la profession demandent une revalorisation des actes en stricte cohérence avec leur utilité clinique, le soutien à l'installation des jeunes médecins et des mesures d'accompagnement des cabinets de ville. Elle souhaite connaître les étapes du dialogue envisagé par le Gouvernement dans ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11988

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2025](#), page 10487